

Condamnation de Mme Zakia Dhifaoui à huit mois de prison ferme

Genève-Paris, le 19 août 2008. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), condamne vivement la condamnation de Mme Zakia Dhifaoui et de six autres participants à une manifestation pacifique à des peines de prison ferme.

En effet, le 14 août 2008, Mme **Zakia Dhifaoui**, membre de l'Association de lutte contre la torture en Tunisie (ALTT), membre de la section de Kairouan de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH) et membre du Forum démocratique pour le travail et les libertés (FDTL), a été condamnée par le Tribunal de première instance de Gafsa à huit mois de prison ferme pour « insubordination, troubles de l'ordre public, entraves à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, détérioration des biens d'autrui et atteinte aux bonnes mœurs ». Mme Dhifaoui avait été arrêtée le 27 juillet 2008 après avoir participé à une marche de solidarité qui s'était déroulée tôt dans la matinée à Redeyef (sud ouest), afin de dénoncer la vague de répression dont ont été victimes les habitants du bassin minier de Redeyef^[1] et exiger la libération de tous les détenus, et au cours de laquelle Mme Dhifaoui avait pris la parole. Par ailleurs, six autres manifestants - MM. Abdelaziz Ahmadi, enseignant, Mammam Amidi, instituteur, Fawzi Al Mas, technicien, Abdessalem Dhaouadi, enseignant, Kamel Ben Othmane, enseignant, et Nizar Chebil, ouvrier - ont été condamnés pour les mêmes charges à six mois de prison ferme^[2].

Le tribunal n'a pas pris en considération les accusations de torture et de mauvais traitement formulées par Mme Zakia Dhifaoui, en particulier à l'encontre de Mohamed El Youssefi, chef du district policier de Gafsa. Ce dernier a entre autres été accusé de harcèlement sexuel et de menace de viol à l'égard de Mme Dhifaoui ; il a également été désigné par les autres détenus pour leur avoir extorqué des aveux sous la torture afin de les contraindre à signer des procès-verbaux.

L'Observatoire exprime sa préoccupation quant à la condamnation de Mme Zakia Dhifaoui, et considère qu'elle vise uniquement à sanctionner sa liberté de réunion pacifique et ses activités de défense des droits de l'Homme.

L'Observatoire demande par conséquent aux autorités tunisiennes de garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de Mme Zakia Dhifaoui et de procéder à sa libération immédiate et inconditionnelle dans la mesure où sa détention est arbitraire puisqu'elle vise à sanctionner ses activités de défense des droits de l'Homme.

Par ailleurs, l'Observatoire prie les autorités tunisiennes de cesser tout acte de répression envers l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme et de rétablir le dialogue avec eux, de se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998, et, plus généralement, de se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la Tunisie.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

OMCT : Delphine Reculeau : + 41 22 809 49 39

FIDH : Karine Appy : + 33 1 43 55 25 18

[1] Cf. [communiqué de l'OMCT diffusé le 11 juin 2008](#),

[2] Cf. [appel urgent de l'OMCT TUN 190808](#).

L'OMCT a son siège à Genève, en Suisse. Elle coordonne le réseau SOS-Torture composé de 282 organisations régionales et internationales dans 93 pays sur cinq continents.

Contact : omct@omct.org